

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 25 septembre 2018, à 19 h 30.

Sont présents, Mesdames et Messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Marc Gagnon	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Marie Claude Noiseux	
Geneviève Perron	
Serge Poirier	
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Commissaires absents :

Claude Dubois	
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Me Katherine Plante	Secrétaire générale
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines par intérim
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service des communications et des affaires corporatives
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président, Monsieur Paul Sarrazin, ouvre la séance et constate le quorum.

21CC1819-012

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Le point 6.1.1 – *Présentation du Plan d'engagement vers la réussite* est traité en début de séance, immédiatement après le point 3.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21CC1819-013

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 28 AOÛT 2018**

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier appuyé par Madame Jeannine Barsalou

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Le Directeur général, Monsieur Eric Racine, indique que les suivis ont été pris en charge par l'administration.

4. MENTION DE FÉLICITATIONS

21CC1819-014

4.1 **PROJET AMÉNAGEMENT PAYSAGER AUX ABORDS DE L'ÉCOLE SAINT-ROMUALD**

CONSIDÉRANT l'engagement des élèves dans une démarche entrepreneuriale ayant nécessité un bon sens des responsabilités, de leadership et de coopération;

CONSIDÉRANT que ce projet rassembleur a permis aux élèves d'approfondir leur sentiment d'appartenance à leur milieu scolaire;

CONSIDÉRANT que ce projet a permis à l'école Saint-Romuald de rayonner au sein de sa communauté;

CONSIDÉRANT que ce projet a contribué à développer chez les élèves un esprit d'engagement communautaire et de collaboration parent-enfant;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Marc Gagnon

DE FÉLICITER les élèves de la cohorte de sixième année 2017-2018 ;

DE DÉCERNER une mention de félicitations à mesdames Sonia Demers et Marie-Jeanne Lévesque, enseignantes de sixième année, pour leur engagement dans le projet d'aménagement paysager à l'école Saint-Romuald.

Adopté à l'unanimité.

21CC1819-015

4.2 **PROJET DE THÈME MUSICAL NOTRE ÉCOLE SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT l'engagement et le dévouement des membres du personnel de l'école Saint-Jean impliqués dans la mise en œuvre du projet de création du thème musical *Notre école Saint-Jean* ;

CONSIDÉRANT l'impact positif et la grande fierté qu'apporte un projet de cette ampleur aux élèves et à l'ensemble des membres de l'équipe école qui y ont participé;

CONSIDÉRANT l'effet rassembleur que le thème musical *Notre école Saint-Jean* aura sur l'ensemble des élèves et des intervenants de l'école pour les années à venir;

Il est proposé par Madame France Choinière appuyé par Madame Suzie Lambert

DE DÉCERNER une mention de félicitations à messieurs Jean-Charles Côté, enseignant de musique, Christian Morisset, auteur-compositeur-interprète et Gabriel Plante, directeur de l'école Saint-Jean, ainsi qu'à mesdames Nathalie Pépin, enseignante et Laura Drolet, parent bénévole pour leur précieuse implication dans la mise en œuvre du projet de thème musical *Notre école Saint-Jean*.

Adopté à l'unanimité.

5. **PAROLE AUX ÉLÈVES ET AU PUBLIC**

Madame Évelyne Lebeau, parent fondateur du projet d'école publique alternative de Granby, remercie la Commission scolaire pour la constitution du comité.

6. **POINTS DE DÉCISIONS**

6.1 **POLITIQUE 1.1 – MODE DE GOUVERNANCE**

6.1.1 **PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022**

Monsieur Paul Sarrazin indique que le Conseil des commissaires est fier de présenter au public son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022. Il souligne que les objectifs sont ambitieux et visent à concerter tous les efforts pour la réussite des élèves.

36-01-30-005

Monsieur Carl Morissette présente succinctement le PEVR, en ciblant les sept objectifs ministériels et les trois axes d'intervention. Il souligne que la Commission scolaire fixe les cibles, mais que les établissements identifient les moyens pour les atteindre par le biais de leur projet éducatif. Il revient sur les consultations effectuées.

6.2 **POLITIQUE 1.6 – STRUCTURE DES COMITÉS**

21CC1819-016

6.2.1 **REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS EXTERNES - AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT les délégués et substitués nommés par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 28 août 2018 pour représenter l'organisation au sein de comités externes et agir pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (résolution No 21CC1819-007) ;

CONSIDÉRANT la vacance à un poste de représentant au Concours québécois en entrepreneuriat OSEntreprendre ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'AMENDER la résolution numéro 21CC1819-007 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2018 ;

DE NOMMER Monsieur Pierre Lavoie au Comité régional d'évaluation des candidatures, en remplacement de Madame Geneviève Perron ;

DE RÉITÉRER la nomination de Madame Georgette Beauregard Boivin sur ledit comité.

Adopté à l'unanimité.

6.3 **RÈGLEMENT 2.1 – ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

21CC1819-017

6.3.1 **ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 2017-2018**

CONSIDÉRANT que le Directeur général a la responsabilité totale de la gestion des activités, des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité ainsi que du suivi de l'exécution des décisions du conseil des commissaires et du comité exécutif ;

CONSIDÉRANT qu'annuellement, le Conseil des commissaires effectue une évaluation formelle du rendement du Directeur général et communique ses attentes pour la prochaine année scolaire ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation se fonde notamment sur les attentes du Conseil signifiées en 2017-2018, les priorités des services administratifs, le dépôt des rapports de conformité, les résultats scolaires obtenus et le rapport de vérification interne ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du Comité permanent des ressources humaines, lors de la rencontre du 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité qui ont fait l'objet de discussions lors de la séance de travail du Conseil des commissaires du 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la performance et les résultats atteints par l'équipe administrative sous la gouverne du Directeur général ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du travail effectué par Monsieur Eric Racine au cours de la dernière année à titre de Directeur général de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

Il est proposé par Monsieur Paul Sarrazin et appuyé par Madame France Choinière

DE PRENDRE ACTE de la recommandation du Comité permanent des ressources humaines et du rapport d'évaluation ;

DE RÉITÉRER la confiance du Conseil des commissaires à l'égard de Monsieur Racine et de son équipe et de les remercier pour le travail accompli.

Adopté à l'unanimité.

6.4 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

21CC1819-018

6.4.1 PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE 2018-2019

CONSIDÉRANT la confirmation des paramètres budgétaires initiaux du *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* ;

CONSIDÉRANT la mise en place par le ministère du *Plan d'action numérique* financé dans le cadre des mesures 50761 à 50767.

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'AUTORISER le Directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire (STIOS) à répartir les budgets d'investissement relatifs aux technologies de l'information et à la communication (mesures 50760 à 50767) dans les établissements de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* selon le modèle de distribution proposé ;

D'AUTORISER le Directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire (STIOS) à signer pour et au nom de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* le mandat d'achats et les bons de commande qui en découlent pour un montant maximal de 1 818 386 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.5 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE POUVOIR AU COMITÉ EXÉCUTIF ET À L'ADMINISTRATION

2ICCI819-019

6.5.1 CALENDRIER DE CONSULTATION 2018-2019

CONSIDÉRANT l'article 217 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi ;

CONSIDÉRANT que le calendrier de consultation prévoit, pour les dossiers principaux, les périodes auxquelles les organismes consultatifs devraient normalement être consultés, permettant ainsi une planification des demandes d'avis ;

CONSIDÉRANT que d'autres sujets de consultation peuvent être ajoutés au besoin, en fonction des dossiers à traiter pendant l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'annuellement, le calendrier de consultation est révisé par la Direction générale et présenté au Conseil des commissaires afin que ce dernier en prenne acte ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement 4 – Délégation de pouvoirs au Comité exécutif et à l'administration*, chaque direction est responsable de procéder aux consultations requises ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Claude Nadeau

DE PRENDRE ACTE du calendrier de consultation 2018-2019, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

2ICCI819-020

6.5.2 ACTION COLLECTIVE – MANDATS

Madame Suzie Lambert de même que Messieurs Claude Nadeau et Pascal Lavigne se retirent à 20 h 16.

CONSIDÉRANT l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre le Représentant et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » ;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente ;

CONSIDÉRANT que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre et d'un administrateur conformément aux articles 4.1 et 4.5 de l'Entente ;

CONSIDÉRANT que cette désignation devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que le Tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, la désignation, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que le webmestre et l'administrateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal ;

CONSIDÉRANT le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au webmestre et à l'administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente ;

CONSIDÉRANT l'article 42.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles en l'espèce ;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, il est impossible de prévoir le montant exact des contrats de services et ainsi déterminer quelle est l'instance ou le délégataire apte à l'autoriser en vertu du *Règlement 4 – Délégation de pouvoirs au Comité exécutif et autres* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires demeure l'ultime répondant auprès de la population de toute fonction ou tout pouvoir qui lui est attribué par la loi ;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à ladite désignation ;

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par Monsieur Serge Poirier

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre ;

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe ;

DE RETENIR les services de la Société GRICS ;

D'AUTORISER le Directeur général à signer tout document pour donner effets aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

Madame Suzie Lambert de même que Messieurs Claude Nadeau et Pascal Lavigne reviennent à 20 h 17.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 PAROLE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Monsieur Marc Gagnon revient sur les assemblées générales annuelles des établissements. Il traite également de la rencontre du GASP.

7.2 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Eric Racine revient sur la constitution du comité en lien avec le projet d'école publique alternative. Il réitère que les contraintes déjà soulevées sont toujours bien présentes.

21CC1819-021

8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

DE LEVER la séance ordinaire à 20 h 19.

Adopté à l'unanimité.

Président

“

“

“

“

“

Secrétaire générale

“

“

“

“

“